

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mars 2015

Service instructeur

Direction des Etudes, Finances et Appuis de la Solidarité

N° CP-2015-3-4-4

Service consulté

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DES
DIFFERENTS SERVICES DE LA SOLIDARITE POUR UN MONTANT DE 1 097
100 EUROS.**

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport les demandes de subventions de fonctionnement des Associations ou Organismes relevant des différents services de la Solidarité pour un montant de 1 097 100 €. Il convient de préciser qu'il n'est pas donné suite aux nouvelles demandes ne relevant pas de notre champ de compétence, dans une perspective de recentrage de nos aides. Sont ainsi proposées :

Dans le domaine de l'aide aux victimes et/ou maltraitements et violences, 4 subventions en faveur de 3 associations pour un montant de 34 500 €.

Dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, 8 subventions en faveur de 8 associations pour un montant de 222 000 € dont :

- 110 000 € pour Espoir au titre de l'accompagnement des personnes résidant au lieu de vie La Clausmatt.
- 30 000 € pour S.UR.SO-Service d'accueil d'urgence et d'orientation
- 30 000 € pour l'école de cirque- Les Ateliers de la piste Achille Zavatta

Dans le domaine de l'aide alimentaire et des épiceries sociales, 8 subventions en faveur de 8 associations pour un montant de 74 500 € dont :

- 25 000 € pour la Banque Alimentaire du Haut-Rhin

Dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées, 11 subventions en faveur de 10 associations pour un montant de 122 000 € dont :

- 30 000 € pour le Groupe d'Entraide Mutuelle- La Navette

Dans le domaine de l'aide aux personnes âgées, 3 subventions en faveur de 3 associations ou organismes pour un montant de 32 000 €.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, 7 subventions en faveur de 4 associations pour un montant de 64 500 € dont :

- 45 500 € pour le fonctionnement de l'Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées.

Dans le domaine de la promotion de la santé 5 subventions en faveur de 5 associations ou organismes pour un montant de 512 600 € dont :

- 292 600 € pour le Cap
- 125 000 € pour Ademas

•70 000 € pour la Maison des Adolescents

•22 000 € pour Sépia

Dans le domaine de la protection maternelle et infantile 3 subventions en faveur de 3 associations pour un montant de 35 000 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Conseil Général accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations ou organismes oeuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Le contexte de désengagement continu de l'Etat au travers de la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de nécessaire recentrage des aides départementales sur notre champ de compétence conduit à ne pas donner suite aux nouvelles demandes de subvention situées hors champ : cela concerne 4 associations pour un montant total de 12 300 €

Après instruction des différentes demandes par les services du Conseil Général et avis du Président de la Commission de la Solidarité, il est proposé d'attribuer 49 subventions en faveur de 44 associations et organismes pour un montant total de 1 097 100 €. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

**Montant
proposé
2015**

MALTRAITANCES- VIOLENCES – AIDE AUX VICTIMES

➤ Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles- CIDFF – Mulhouse :	2 000 €
➤ Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles- CIDFF – Mulhouse- Accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences	20 000
➤ SOS Amitié du Haut-Rhin – Mulhouse :	1 500 €
➤ Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées – Colmar – Service Accompagnement des Victimes de Violences Intrafamiliales :	11 000 €

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LA PRECARITE

➤ Mouvement ATD Quart Monde – Colmar :	15 000 €
➤ Cultures du Coeur du Haut-Rhin – Cernay :	500 €
➤ Les Ateliers de la Piste Achille Zavatta – Mulhouse :	30 000 €
➤ Elan Sportif – Mulhouse – Action « Des assauts dans les quartiers » :	6 500 €
➤ Appuis- Mulhouse- Service d'accueil d'urgence sur le secteur de Colmar :	15 000 €
➤ Surso- Mulhouse : Service d'accueil d'urgence et d'orientation-SAO :	30 000 €
➤ Acces- Mulhouse : Hôtel Social- La Maison du Pont :	15 000 €
➤ Espoir-Colmar : Accompagnement des personnes résidant au lieu de vie La Clausmatt :	110 000 €

EPICERIES SOCIALES-AIDE ALIMENTAIRE

➤ Banque Alimentaire du Haut-Rhin – Mulhouse :	25 000 €
➤ Conseil Départemental des Associations Familiales et Laïques du Haut-Rhin- Mulhouse : Relais banque alimentaire :	2 500 €
➤ Secours Populaire Français – Fédération du Haut-Rhin- Colmar :	5 000 €
➤ La Manne Centre d'Entraide Alimentaire et de Soutien par le Travail- Colmar :	17 000 €
➤ Boutique d'Insertion « Coup d'Pouce » - Munster- Epicerie Sociale :	10 000 €
➤ Centre Communal d'Action Sociale de Thann- Epicerie Sociale :	5 000 €
➤ Centre Communal d'Action Sociale de Kingersheim- Epicerie Sociale	4 000 €
➤ Centre Communal d'Action Sociale de Riedisheim- Epicerie Sociale :	6 000 €

PERSONNES HANDICAPEES :

➤ Appart – Mulhouse :	20 000 €
➤ Capda- Collectif des Associations de Déficients Auditifs du Haut-Rhin- Illzach :	5 000 €
➤ Socio-Culturelle et Sportive des Sourds de Mulhouse :	1 000 €
➤ Amis des Aveugles et Malvoyants du Haut-Rhin – Colmar :	1 500 €
➤ Ecole Alsacienne de Chiens guides d'aveugles- Cernay :	12 000 €
➤ Schizo Espoir – Colmar :	2 000 €
➤ Schizo Espoir – Colmar : Organisation des 3ème foulées de schizo espoir le 30 mai 2015 au CHS de Rouffach :	500 €
➤ Centre Hospitalier de Mulhouse- Centre d'Information et de Conseils en Aide Techniques (Cicat 68) :	15 000 €
➤ Le Gem de Colmar- Groupe d'Entraide Mutuelle- Colmar :	15 000 €
➤ Le Groupe d'Entraide Mutuelle-La Navette- Mulhouse :	30 000 €
➤ Le Groupe d'Entraide Mutuelle- Les Ailes de l'Espoir – Mulhouse:	20 000 €

PERSONNES AGEES :

➤ ADEIPA – Mulhouse :	8 500 €
➤ JALMALV Jusqu'à la Mort accompagner la Vie Haute-Alsace – Colmar :	3 500 €

- Ville de Mulhouse- Clic la Clé des aînés: **20 000 €**

PROTECTION DE L'ENFANCE

- Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées – Colmar : **33 500 €**
- Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées – Colmar – Médiation Familiale : **12 000 €**
- Ecole des Parents et des Educateurs du Haut-Rhin – Colmar : **5 500 €**
- Ecole des Parents et des Educateurs du Haut-Rhin – Colmar- Médiation Familiale : **3 000 €**
- L'Orée – Organisme de Recherche sur l'Enfant et son Environnement - Mulhouse– Action parents incarcérés-enfants séparés : **6 500 €**
- L'Orée – Organisme de Recherche sur l'Enfant et son Environnement - Mulhouse- Médiation Familiale : **3 000 €**
- Toujourla- Schiltigheim : **1 000 €**

PROMOTION DE LA SANTE:

- Ademas- Dépistage des maladies du sein – Illkirch : **125 000 €**
- Le CAP-Prévention et Soins aux Toxicomanes- Mulhouse : **292 600 €**
- Maison des Adolescents - Mulhouse : **70 000 €**
- Sépia – Colmar : **22 000 €**
- Union Départementale des Donneurs du Sang Bénévole du Haut-Rhin- Ingersheim : **3 000 €**

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE :

- Planning Familial – Mulhouse : **21 000 €**
- Association Générale des Familles –Mulhouse : **9 000 €**
- Accueillir la Vie – Wintzenheim : **5 000 €**

En ce qui concerne l'Association S.UR.SO, une convention cadre multi-partenariale 2013-2015 entre l'Association, la Ville de Mulhouse, l'Etat et le Département a été signée en octobre 2013 afin de définir les actions financées sur cette période. Il convient donc d'approuver l'avenant n°2 à la convention cadre 2013-2015 du 15 octobre 2013 entre l'Association S.UR.SO, l'Etat, la Ville de Mulhouse et le Département relatif au partenariat financier et de m'autoriser à le signer.

Avec les autres associations et organismes mentionnés ci-dessus, dont le montant de la subvention est au moins équivalent à 23 000 euros, des conventions seront signées, selon le modèle de la convention type approuvée lors de la Commission Permanente en date du 17 janvier 2014 par délibération n°CP-2014-1-4-5

Il vous est proposé :

- d'accorder, dans le cadre de l'Action Sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant de 1 097 100 € aux associations et organismes, tels que détaillés dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1), sous réserve, pour les bénéficiaires d'une subvention au moins équivalente à 23 000 € de la signature préalable des conventions afférentes,

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention cadre 2013-2015 du 15 octobre 2013 entre l'Association S.UR.SO, l'Etat, la Ville de Mulhouse et le Département relatif au partenariat financier et de m'autoriser à le signer,

- de m'autoriser à signer une convention particulière sur le modèle de la convention type approuvée lors de la Commission Permanente en date du 17 janvier 2014 par délibération n°CP-2014-1-4-5 avec chacune des associations et organismes mentionnés dans l'annexe 1 du présent rapport, qui bénéficient, d'un montant de subvention au moins équivalent à 23 000 €.

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2015 :

- 12 000 € sur le Programme I711, Chapitre 65, Fonction 53, Nature 6574,
- 20 000 € sur le Programme I711, Chapitre 65, Fonction 53, Nature 65734
- 107 000 € sur le Programme I721, Chapitre 65, Fonction 52, Nature 6574,
- 15 000 € sur le Programme I721, Chapitre 65, Fonction 52, Nature 65737
- 99 000 € sur le Programme G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 6574,
- 281 500 € sur le Programme I731, Chapitre 65, Fonction 50, Nature 6574,
- 15 000 € sur le Programme I731, Chapitre 65, Fonction 50, Nature 65737,
- 125 000 € sur le Programme G713, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574
- 317 600 € sur le Programme G716, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574,
- 70 000 € sur le Programme G717, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6568
- 21 000 € sur le Programme G721, Chapitre, 65, Fonction 41, Nature 6574
- 14 000 € sur le Programme G722, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' written below the vertical line.

Charles BUTTNER